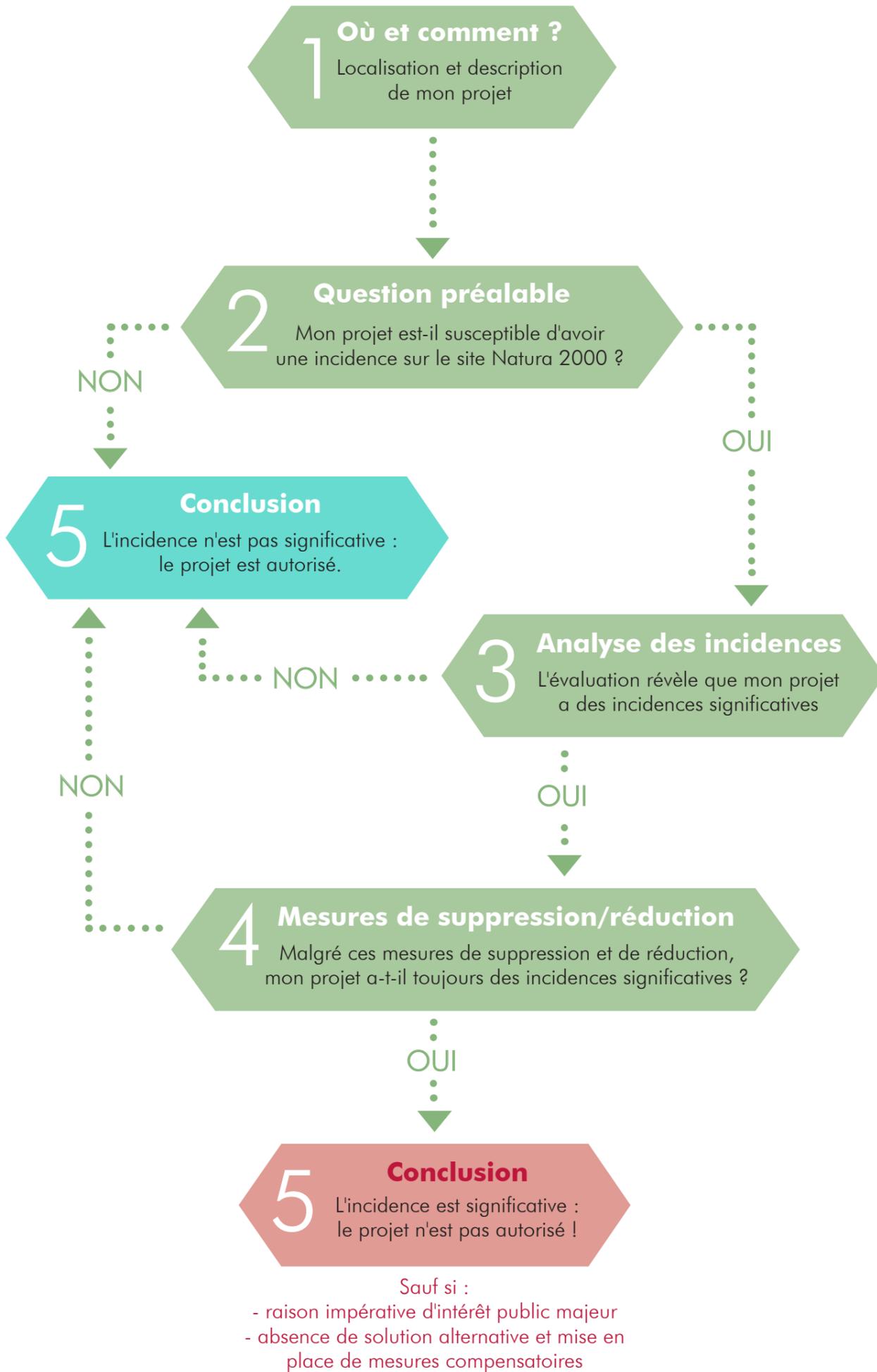


# Évaluation des incidences en site Natura 2000

## Suis-je concerné ?



## Les étapes



### Natura 2000 ?

C'est un réseau européen de sites désignés pour la rareté, la fragilité ou le caractère remarquable des espèces (animales et végétales) ou des habitats naturels qu'ils abritent.



Reptilglobe écorcheur © K. Lippovoi

### Quelles activités ?

Elles sont définies par trois listes:

**1) Une liste nationale (article R414-19 du code de l'environnement).**

Exemples : projets d'urbanisme, certaines manifestations sportives, etc.

**2) Une liste locale (arrêté préfectoral du 25 mai 2011).**

Exemples : travaux d'entretien de canaux et fossés, projets éoliens, demande de coupe extraordinaire.

**3) Une liste propre à Natura 2000 (arrêté préfectoral du 3 septembre 2015).**

Exemples : arrachage de haies, retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans (projet de drainage, création de plan d'eau, etc.)



Pic noir © V. Gaudichon

### Pourquoi cette démarche ?



Engoulement d'Europe © K. Lippovoi

Elle permet de s'interroger en amont sur les conséquences de son projet sur les espèces et les habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

### Qui doit la réaliser ?

L'évaluation des incidences est de la responsabilité du pétitionnaire, c'est à lui de conclure sur l'absence ou non d'impacts potentiels.

Vous pouvez contacter la structure animatrice du site Natura 2000 concerné pour vous aider à mieux en connaître les enjeux.



Circé Jean-le-Blanc © V. Gaudichon

### Contacts :

#### Animatrice Natura 2000 :

Morgane REVOL - LPO Poitou-Charentes  
Tél.: 06 27 81 04 56  
Mail : morgane.revol@lpo.fr

#### Services instructeurs :

Direction départementale des territoires de la Vienne  
20 rue de la Providence - BP523 86020 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 03 13 49  
Formulaires d'évaluation des incidences disponibles sur :  
[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

LPO Poitou-Charentes  
25 rue Victor Grignard - 86000 Poitiers  
tél. : 05 49 88 55 22 - mail : [vienne@lpo.fr](mailto:vienne@lpo.fr)  
<http://poitou-charentes.lpo.fr>